Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal Du jeudi 14 janvier 2016

<u>Présents</u>: Christian VERGNES, Maire, Anne-Laure ALBAGNAC, Franck ANDRIEU, Marc ANDRIEU, Eric CARRARA, Dominique CAVAROC, Michel COUFFIGNAL, Alain CROZES, Stéphanie CROZES, Cédric ENJALBERT, Patrick FRAYSSINHES, Marie-Laure FUGIT, Hélène GERAUD, Suzanne GINISTY, Patricia LAUR, David MAZARS, Catherine MOYSSET.

<u>Absent(s/es) excusé(s/es):</u> Bernadette CHAMBRETTI (pouvoir à Michel COUFFIGNAL), Eric LAGARDE (pouvoir à Suzanne GINISTY).

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Médiathèque : résultat de l'appel d'offres lot 2 : couverture,
- 2) Devenir du presbytère de Ceignac,
- 3) Location terrains communaux,
- 4) Personnel communal : régime indemnitaire, temps de travail,
- 5) Décisions modificatives, admissions en non valeur, créations comptes avant le budget primitif,
- 6) Droit de Préemption Urbain (DPU) lotissements les Houx et la Rouquette,
- 7) Fonds de concours voirie,
- 8) Etude acoustique salle des fêtes de Ceignac,
- 9) Questions diverses.

1) Médiathèque : résultat de l'appel d'offres lot 2 (couverture).

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le lot 2, couverture-étanchéité, a été remis en consultation pour y ajouter la couverture du bâtiment existant. Une nouvelle consultation a été lancée et deux entreprises, CROUZET SANCHEZ et PRO COUVERTURE, ont répondu à l'avis d'appel public à la concurrence. Après examen des offres, c'est celle de PRO COUVERTURE qui arrive en tête de classement compte-tenu des critères définis dans l'avis d'appel public à la concurrence et pour un montant de 21 913.55 euros HT.

On atteindra donc un total de travaux de 159 343.11 euros HT.

Compte tenu de la configuration du chantier, M. le Maire propose de contracter une assurance dommages-ouvrages : des devis seront demandés à plusieurs sociétés d'assurance.

Le panneau d'obtention du permis de construire a été affiché ce jour sur le chantier.

2) Devenir du presbytère de Ceignac

Pour mémoire, M. le Maire donne lecture de la lettre de Monseigneur FONLUPT de septembre 2015 dans laquelle ce dernier fait état du souhait de l'Evéché de reprendre les négociations pour l'achat du presbytère.

France Domaines a établi une estimation (obligatoire pour les communes de + de 2000 habitants pour une cession), d'un montant de 253 000 euros avec une marge de négociation de – 10 % tandis que Mme FRAYSSE, expert immobilier privée, l'a estimé à 310 000 euros.

M. le Maire propose de rencontrer l'Evèque pour entamer des discussions.

3) Location terrains communaux

La commune est propriétaire d'un terrain entre le giratoire et l'usine à gaz. Restent 94 a 87 ca sur la parcelle communale une fois déduite la surface que le Département a acheté pour la création de l'aire de co-voiturage. M. le Maire propose de mettre cette nouvelle surface à disposition du GAEC de Rivière Cave de Prévinquières, comme précédemment, et aux mêmes conditions soit 137.24 euros par an et ce à compter de 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

David MAZARS fait état du mauvais entretien de certaines parcelles mises à disposition : faire un point avec les exploitants.

4) Personnel communal : régime indemnitaire, temps de travail,

- M. le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de préciser la délibération du régime indemnitaire et plus particulièrement le paragraphe des IFTS (indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires) en indiquant le crédit global annuel attribué pour le grade en bénéficiant, grade d'attaché principal; après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide le crédit global suivant : 1 471.18 euros avec un coefficient maximum de 3 soit 4 413.54 euros annuel.
- Temps de travail de certains membres du personnel scolaire : M. le Maire propose d'intégrer dans le calcul de la mensualisation le temps de travail du mercredi suite au passage à la semaine à 4.5 jours ainsi que diverses régularisations.

Béatrice DELAGNES qui passerait de 20.50 h à 26.36 h;

Colette LOPES FARIA: de 13 h à 14.57 h;

Stéphanie PONS de 21.50 h à 25 h;

Martine VALAT de 16 h à 17.18 h;

Nicole SAVY: de 28 h à 28.55 h.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité valide ces nouveaux temps de travail. Ils seront mis en place à compter du 1^{er} mars 2016.

- Une personne condamnée à 80 heures de travaux d'intérêt général effectue sa peine au service technique depuis le début de l'année, sur 3 demies journées par semaine.
- Un rendez-vous est programmé avec le responsable de l'Antenne Solidarité Lévézou Ségala pour planifier les missions à effectuer sur la Commune suite au départ en retraite de Michel AUDIBERT.

5) <u>Décisions Modificatives</u>, admissions en non valeur, créations comptes avant le budget primitif,

- Il convient d'alimenter le chapitre 014 de 3 499 euros suite à l'augmentation du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) qui s'élève cette année à 8 147 euros : les crédits seront pris sur le compte 73111 sur lequel on a encaissé plus de recettes qu'initialement prévues.
- Admission en non valeur : M. le Trésorier nous demande de porter en non-valeur une créance de 359.25 euros correspondant à des redevances assainissement de personnes qui ont quitté la Commune et que l'on n'arrive pas à localiser aujourd'hui.
- Il est proposé la création d'un compte avant le vote du budget pour le programme de l'extension de la médiathèque et pour 10 000 euros ainsi que pour la clôture du stade de foot de Ceignac à hauteur de 2 284 euros.

L'ensemble de ces propositions sont validées, à l'unanimité, par le Conseil Municipal.

6) Droit de préemption urbain (DPU) lotissements les Houx et la Rouquette,

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'exclure du droit de préemption urbain les lotissements « les Houx » et « la Rouquette » à Magrin, ceci afin d'alléger la procédure administrative de vente des lots.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

7) Fonds de concours voirie

M. le Préfet nous demande de préciser la délibération actée le 10 décembre dernier pour le fonds de concours voirie de 58 000 versé par la Commune à la Communauté de Communes en ajoutant le plan de financement global. Cela sera effectué.

8) Etude acoustique de la salle des fêtes de Ceignac

Il ressort de l'étude réalisée par SYGMA ACOUSTIQUE pour la salle des fêtes de Ceignac que ce bâtiment peut être amélioré pour recevoir de la musique amplifiée. Il est préconisé des travaux visant à améliorer l'isolement acoustique et notamment le changement des parois vitrées.

Ce bureau d'étude nous a fait passer une proposition de mission pour nous assister dans le choix des solutions pour parfaire l'acoustique : 2 300 euros HT et 2 500 euros HT pour une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le Conseil Municipal décide de chercher des solutions pour le changement des parois vitrées et de surseoir aux propositions de SYGMA ACOUSTIQUE dans l'immédiat.

9) Questions diverses

- → Suite à l'intervention de Nathalie ANDRIEU à la médiathèque, bénévolement, sur 3 heures avec les enfants, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de lui acheter une œuvre qui sera exposée à la médiathèque.
- → Gîte communal : problème de fissuration du crépis : ce dommage n'est pas pris en charge par l'assurance dommages ouvrages car il ne compromet pas l'habitabilité.
- → M. le Maire donne lecture de la lettre de remerciements de M. Yvon FABRE, président du club du 3ème Age, pour la subvention communale de 400 euros versée pour les 40 ans du club.
- → La commission « menus » organisée par la MFR de Naucelle est programmée le mardi 19 à 18 h 15 à Naucelle ; M. COUFFIGNAL y assistera en présence des employées communales chargées de la cantine.
- → Bénéfice Téléthon : ce sont 4 940 euros qui ont été comptabilisés en bénéfice, auquel il faudra rajouter les recettes de la pièce de théâtre. Voir sa programmation (si elle n'est pas réalisable d'ici juin, la proposer pour le prochain Téléthon).
- → Le Département nous a fait savoir qu'il avait octroyé 9 000 euros de subvention pour la réfection de la toiture de la basilique et 1 700 euros pour celle du reliquaire qui sera ramené à l'église de Calmont début février par M. FAU, conservateur.
- → Révision du PLU: une exposition sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) aura lieu à la mairie du 1^{er} au 29 février; la prochaine réunion de travail est programmée le 10 février à 9 h précises en Mairie; une réunion publique aura lieu le 12 février; le débat sur le PADD aura lieu en séance du Conseil Municipal le 10 mars.
- M. le Maire demande aux élus de réfléchir sur les éléments de patrimoine qui pourraient être intégrés dans le PLU (par exemple la litre funéraire à l'extérieur de l'église de Calmont).
- \rightarrow Le Plan de Prévention des Risques Technologiques pour SOBEGAL a été approuvé le 29 décembre par M. le Préfet.
- M. le Maire donne lecture du règlement applicable aux différentes zones dont le plan est projeté.
- Ce document sera à la disposition du public en mairie et en Préfecture aux heures habituelles d'ouverture.

Il est à intégrer dans le PLU dans les 3 mois suivant son approbation.

→ Les conteneurs à ordures ménagères situés devant la SOBEGAL seront déplacés, sur recommandation de la Gendarmerie, à l'intérieur de sîte pour plus de sécurité : ce sont les employés qui les sortiront avant le passage du camion.

Il est évoqué le regroupement des conteneurs au dessous de l'église de Milhac avec ceux de la salle des fêtes ; à voir sur place.

→ Une enquête publique est programmée pour déclasser du domaine public une partie de terrain à Pinson, intégrer dans la voirie communale la voie du lotissement Le Plantié à Ceignac et procéder à une régularisation par le biais d'un échange à Magrin (maison MAZARS).

Elle aura lieu du 3 février au 17 février 2016; M. JAUDON, commissaire-enquêteur tiendra une permanence les samedi 6 février de 9 à 12 h et le mercredi 17 février de 14 à 17 h en Mairie.

- → SIEDA, Très Haut Débit : le projet de monter en débit sur le plan quinquénal 2015/2020 ne prévoyait pas d'évolution pour notre Commune. Aussi, M. le Maire a rencontré Mme POYET d'Orange ainsi que le Président du SIEDA ; suite à cette rencontre, tout le secteur Nord de la Commune y compris Ceignac bénéficiera de 8 à 30 mo et le secteur de Magrin d'une étude financée par le SIEDA qui sera réalisée par Orange pour étudier la montée en débit du secteur Magrin-Parlan avant 2020.
- \rightarrow Pour information, l'acte de vente de la maison AVAL a été signé avec M. BOUTONNET. En parallèle de cette vente, la Commune a récupéré ses créances, soit 714 euros.

Les actes des affaires Albinet et Cureboursot le seront début février.

- → Voici les prochaines rencontres ou réunions :
- rendez-vous avec M. ALVERNHES de l'Antenne Solidarité Lévézou Ségala le 15/01/2016 pour mettre au point la convention de travail sur la Commune,
- vendredi 15 janvier : réunion CDCI ; deux amendements seront déposés par la communauté de communes Viaur Céor Lagast : 1) souhait de voir la commune de Cassagnes se diriger vers Naucelle-Baraqueville ; 2) communes de Salmiech et Comps vers les Pays de Salars,
- lundi 18 janvier à 14 h en Mairie, rencontre avec Aveyron Ingénérie pour un point sur leur mission concernant la réfection de la station d'épuration de Calmont et la résolution du problème des eaux parasites dans le réseau de Ceignac,
- 9 février à 14 h 30 : signature du contrat enfance jeunesse,
- mercredi 20 janvier à 18 h, conseil communautaire,
- mercredi 27 janvier à 9 h, réunion d'adjoints,
- conseil municipal le mercredi 10 février à 20 h 30.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 23 h 45.